

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13-11-2019

### PRESENTS

R. CHESNEAU – A. FLORENCE – G. PANTIN – N. GUENAU – C. GOULESQUE – J. AUBUSSON – L. TRAVERS – S. ROUMEAS – C. MOREAU – C. PAIN – L. RUELLE – E. POUDELET – A. MEULOT – F. ROBBE

### ABSENT EXCUSE

J. PELICOT donne pouvoir à C. MOREAU

Approbation du conseil précédent à l'unanimité.

### I.FINANCES

- Décisions modificatives : budgets principal et assainissement

Le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative suivante:

BUDGET PRINCIPAL 2019  
DECISION MODIFICATIVE N°3  
SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
<b>chapitre 020: Dépenses Imprévues</b>	
<b>article 020</b> : dépenses imprévues	-22400
<b>chapitre 21: Immobilisations corporelles</b>	
<b>article 2183</b> : Matériel de bureau et matériel informatique	
<b>opération 181</b> : Equipement informatique	6000
<b>article 21568</b> : Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	16400
<b>opération 194</b> : Bornes Incendie	
TOTAL	0

Le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative suivante:

BUDGET ASSAINISSEMENT 2019  
DECISION MODIFICATIVE N°1

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
<b>chapitre 022: Dépenses Imprévues</b>	
<b>article 022</b> : dépenses imprévues (exploitation)	-6000
<b>chapitre 011: Charges à caractère général</b>	
<b>article 6061</b> : Fournitures non stockables	1500
<b>Article 6156</b> : Maintenance	4500
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	
<b>Chapitre 23: Immobilisations en cours</b>	
<b>article 2315</b> : Installations, matériel et outillage techniques	19478.52
RECETTES	
<b>Chapitre 23: Immobilisations en cours</b>	
<b>Article 2313</b> : construction	19478.52

- Création d'une régie pour les badges de la salle de sport  
La création n'est pas nécessaire, Monsieur AUBUSSON explique que c'est l'association de tennis qui va gérer les badges.
- Acquisition de la parcelle C368, rue de la Serinière  
Dans la continuité du parc Barillet-Deschamps, il est prévu d'acquérir la parcelle cadastrée C 368 d'une superficie de 385m<sup>2</sup>, donnant sur la rue de la Serinière.  
La propriétaire, Madame TERRIEN Annick, accepte de vendre son terrain au prix de 3000 € avec les frais de notaire et de bornage à la charge de la commune.  
Le conseil vote à l'unanimité.
- Acquisition de la parcelle C1742 et constitution d'une servitude de passage  
L'acquisition de la parcelle C 1742, d'une superficie de 159m<sup>2</sup>, issue de la division de parcelle C 1265, appartenant à la société VALEUR PLUS est nécessaire pour installer une cuve de gaz qui chauffera la salle de sport et dans le futur, les habitations proches.

Monsieur le Maire explique aussi que pour réaliser le cheminement piéton allant de l'impasse de Grand Clos donnant sur la rue du clos de la cure jusqu'au CR 17, pour aller à la salle de sport, il convient de constituer une servitude de passage au profit de la commune de Saint Antoine du Rocher sur les parcelles cadastrées C 1478 et C 1743.

A la demande de Madame ROUMEAS et Monsieur TRAVERS, le vote est scindé pour l'acquisition de la parcelle C 1742 et le cheminement piéton.

Pour l'acquisition, le conseil vote par 13 voix pour et 2 abstentions.

Concernant le cheminement, le conseil vote la constitution de la servitude de passage à l'unanimité.

## **II.PERSONNEL**

- Création d'emplois non permanents.

Le maire propose à l'assemblée la création de plusieurs emplois non permanents et le recrutement de plusieurs contrats d'engagement éducatif pour les fonctions d'animateur à temps complet, pour le fonctionnement du centre de loisirs pour les petites vacances de l'année scolaire 2019-2020 et jusqu'au 24 avril 2020, comprenant des journées de préparation.

Le conseil vote à l'unanimité la création de ces emplois non permanents.

## **III.URBANISME**

- Avis sur le dossier d'enquête publique- modification PLU n°3

Monsieur le Maire précise que maintenant que la CCGCPR a pris la compétence PLU/PLUi, c'est elle qui pilote la procédure en étroite collaboration avec la commune. Il appartient donc au conseil municipal de donner son avis sur le dossier qui lui a été notifié.

Le conseil émet un avis favorable sur le projet de modification PLU n°3 à l'unanimité.

- Modification PLU n°4

Monsieur le Maire rappelle que pour accompagner la réalisation de nouveaux projets, il est proposé de faire une modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme (PLU), afin de permettre au sein des zones agricoles (A) et naturelles (N) le changement de destination des bâtiments existants.

Conformément à l'article L.151-11 du code de l'urbanisme, il est en effet possible, au sein des zones A et N, de désigner, par un report sur le Règlement graphique du PLU, les bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de demander à la CCGCPR de prescrire la modification de droit commun n°4.

- DPU

Pas de droit de préemption exercé par la commune sur la vente de :

- 1 maison située 3, rue du clos de la Cure
- 1 maison située 9, impasse du moulin d'ardrée
- 1 maison située 4, impasse des chênes
- 1 maison située 6, rue de la Chabottière

## **IV.AFFAIRES GENERALES**

Modification du règlement du cimetière

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'adoption du règlement intérieur du cimetière en date du 26 février 2019, certains points avaient fait l'objet de discussions notamment l'article 3 sur l'accessibilité du cimetière et l'article 22 concernant le renouvellement des concessions.

Le règlement du cimetière a été retravaillé suite aux observations des membres du conseil municipal par Madame Francine ROBBE et Monsieur POUDELET Eric.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications du règlement du cimetière et autorise Monsieur le Maire à le signer.

## **V.DIVERS**

- **E. POUDELET**

A assisté à une commission sécurité au Moulin d'ABBAS pour les barnums extérieurs. Celle –ci n'a pu être tenue en raison de l'hivernage des barnums. Il a été convenu entre les parties de faire une visite unique pour les bâtiments et les barnums tous les 3 ans, ce qui n'était pas le cas actuellement.

Concernant le bief du Moulin d'Abbas et le ravin de la feuillette, M. le Maire a eu une réunion avec M. le Maire de la Membrolle, président de l'ANVAL , pour sa reprise.

Rencontre avec M. BLIECK de la DRAC pour parler financement de la rénovation du vitrail de l'église.

Ce dernier est confiant en ce qui concerne l'obtention d'une subvention à 50%.

- **N. GUENAU**

A assisté à la signature du compromis de vente, entre la Société CATELLA LOGISTIC EUROPE et la CC , du terrain de 40 ha sur la zone Polaxis, en vue de la création d'une plateforme logistique. Il est prévu une création d'environ 100 emplois.

- **R. CHESNEAU**

Prévoit une réunion de la commission bâtiments le 22 novembre 2019 à 9 heures.

- **A.FLORENCE**

Rappelle l'après-midi jeu LUDOBUS le 1<sup>er</sup> décembre 2019 de 15h à 18h.

- **J. AUBUSSON**

A assisté au dernier conseil de classe et a reçu les remerciements de la directrice pour les travaux effectués dans l'école.

Informe que chaque classe est maintenant dotée d'un vidéo projecteur et d'un PC portable.

Des alertes incendie et intrusion ont été effectuées et elles se sont bien déroulées.

Informe que l'effectif est stable et que la classe ULIS a été transférée dans l'ancienne salle informatique pour une meilleure insertion dans l'école. L'algeco est devenu la salle des maitres et la salle des maitres du bâtiment périscolaire est désormais utilisée par l'ALSH.

Informe que deux projets de classe sont en cours de préparation :

- Le premier consiste en l'organisation d'un concert à l'église
- Le deuxième, une classe verte en Normandie.

- **C .MOREAU**

Demande si des dictées sont faites à l'école. Monsieur AUBUSSON répond par l'affirmative.

Rappelle que le Téléthon aura lieu les 6 et 7 Décembre dont le programme est en finalisation et que le marché de Noël se déroulera le 8 décembre.

Regrette que l'école de St Antoine du Rocher ne participe pas au téléthon le samedi matin avec l'école de Mettray.

- **C. PAIN**

A récupéré, pour le téléthon, des brassards offerts par la CC.

Pense qu'il faut réfléchir à la création d'une association « téléthon », pour pouvoir bénéficier de subventions qui ne peuvent actuellement être perçues puisque c'est la commune qui organise.

Informe que la CC prête gracieusement des coupe-vent pour le téléthon.

Rappelle que la commune participe au festival « Femmes en campagne ». Une exposition se déroulera en mairie pour les artistes de la commune et un concert sera donné en l'église de SAR ;

Informe que la commune a acheté des décorations de Noël qui seront posées rue de la poste.  
Informe que le mur de frappe a été entièrement tagué et qu'une plainte a été déposée en gendarmerie.

- L. RUELLE

Demande à revoir le fournisseur du site internet de la commune pour une mise à jour.  
Regrette de ne pas avoir été convié en tant qu'élu à l'inauguration de la recyclerie.

Monsieur le Maire informe que le pot du personnel aura lieu le 16 décembre 2019 à 18h30.

Fin de conseil à 22h

Prochain conseil le 12/12/2019 à 20h30.